



REUNION INTERGOUVERNEMENTALE SUR LES GRANDS SINGES ET CONSEIL DU GRASP (5-9 septembre 2005)

Déclaration de S.E Monsieur Emile DOUMBA,
Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche,
de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature (GABON),
Président en exercice de la COMIFAC

Présenté par Professeur Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI
Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Kinshasa, 9 septembre 2005 Son Excellence, M. le Président
Excellences Messieurs les Ministres

**Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales
et Bailleurs de Fonds
Distingués Invités
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi tout d'abord, de vous présenter toutes les excuses de son Excellence Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République Gabonaise, Président en exercice de la COMIFAC, qui pour des raisons d'agenda politique, ne pourra pas être parmi nous. Il aurait souhaité personnellement prendre part à ces travaux, au regard de l'importance du sujet qui nous rassemble ici, celui de nous accorder sur les voies et moyens nécessaires à la sauvegarde des grands singes, espèces dont une grande partie de l'aire de distribution se retrouve dans notre sous-région.

Aussi, je voudrais en son nom exprimer, la satisfaction de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), qui est heureuse de participer à cette conférence intergouvernementale sur les grands singes. Notre joie est d'autant plus grande que c'est la 1^{ère} fois depuis sa création que la COMIFAC participe à une rencontre internationale de cette envergure, en terre Congolaise, ce grand et beau pays, un des pionniers, qui a le privilège comme nous le savons, d'abriter un des plus important gîte de la diversité biologique de notre planète.

Je voudrais en cette circonstance solennelle présenter nos félicitations à UNEP / UNESCO et nos encouragements au peuple Congolais et son Président son excellence Joseph KABILA, qui a su pacifier ce pays, pour le placer sur le chemin du progrès.

**Son Excellence, M. Président
Délégués invités
Mesdames et Messieurs**

Comme vous le savez, l'Afrique Centrale est dotée d'une diversité biologique remarquable. Elle abrite plus de 50% de la flore et de la faune de l'Afrique et sert d'habitat pour quelques 400 espèces de mammifères, y compris les plus nombreuses populations de gorilles, chimpanzés, bonobos (chimpanzés pygmées), et bien d'autres.

Conscients des menaces qui pèsent sur ces espèces, les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale se sont réunis en mars 1999 pour exprimer leur volonté de conjuguer leurs efforts pour garantir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de notre sous-région d'Afrique Centrale. Une déclaration dite de Yaoundé est alors signée. Cette déclaration est soutenue par l'Assemblée

Générale des Nations Unies qui, lors de sa 54^e session de février 2000, adopte la résolution 54/214, par laquelle elle invite la communauté internationale et notamment le FEM à tenir compte des forêts d'Afrique Centrale lors de l'examen des moyens à mettre en œuvre pour assurer la conservation et la gestion durable de tous les types de forêts.

Pour concrétiser les engagements souscrits dans la « Déclaration de Yaoundé », la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, COMIFAC, est créée en décembre 2000 et le Traité constitutif est signé le 5 février 2005 à Brazzaville, lors du deuxième sommet des Chefs d'Etat.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs**

En créant la COMIFAC, nos Chefs d'Etat ont voulu mettre fin à une pléthore d'initiatives sous-régionales qui agissent de manière dispersée, avec des résultats peu visibles sur le terrain. La COMIFAC se présente ainsi comme l'instance d'orientation, de suivi, de coordination et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

D'ores et déjà, la COMIFAC avec l'appui de la FAO vient de démarrer un projet d'harmonisation des politiques forestières des pays de l'espace COMIFAC. L'un des résultats attendus de ce projet est de mettre en place une convention sous-régionale de lutte contre l'exploitation illicite des ressources de notre diversité biologique. Je puis vous rassurer que nos espèces les plus menacées, en l'occurrence les grands singes feront l'objet d'une disposition spéciale de cet instrument juridique en cours d'élaboration.

Le plan de convergence élaboré de façon participative par toutes les parties prenantes au niveau sous-régional constitue aujourd'hui le cadre de référence pour toutes les interventions en Afrique Centrale. Il traduit la vision Commune de nos Etats à engager des actions concertées en vue d'assurer la conservation et de la gestion durable de leurs écosystèmes. De nombreuses activités qui concourent à la conservation de notre diversité biologique ont été prescrites dans ce plan de convergence.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs**

La conservation des ressources fauniques reste donc une préoccupation majeure de la COMIFAC. C'est pour cela que la Commission des Forêts d'Afrique

Centrale félicite cette initiative sur la survie des grands singes : initiative s'inscrivant pleinement dans les actions du plan de convergence sous-régional.

Le partenariat autour de la survie de ces espèces apparaît opportun car il contribuera, j'en suis sûr, à renforcer les actions engagées dans le cadre de la COMIFAC, par les différents Etats d'Afrique Centrale de l'aire de répartition des grands singes.

Grâce aux décisions importantes qui ont été prises, la présente conférence intergouvernementale marque un tournant décisif pour la conservation des grands singes dans leur habitat naturel. La COMIFAC fait sienne de ces résolutions et souscrit entièrement à la déclaration de Kinshasa.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs**

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale est l'interlocuteur privilégié dans la sous-région. Elle reste ouverte à tout type de partenariat avec cette nouvelle initiative. Une collaboration s'avère donc nécessaire pour harmoniser les différentes interventions sur le terrain.

Pour terminer, je souhaite plein succès au Projet pour la survie des grands singes.

Je vous remercie de votre aimable attention.